



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Concours d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers

Question écrite n° 20174

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires aux diplômes d'État d'infirmier et les critères de sélections en vigueur. L'année 2019 est la première année d'intégration des études d'infirmiers au sein de Parcoursup. Or il s'avère que les places sont rares et que bon nombre de candidats font face à des refus ou sont sur listes d'attente. En effet, suite à l'intégration du diplôme d'État d'infirmier au sein du *cursus* LMD, il a été mis fin au concours d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Ce concours permettait une sélection et permettait ainsi aux candidats motivés de pouvoir intégrer les ISFI. Or cette réforme ouvre l'accès aux IFSI à chaque lycéen/étudiant sans que les capacités d'accueil n'aient été modifiées, limitant, de fait, très fortement les chances d'accès. Ainsi, les étudiants ou lycéens issus de filière sanitaire se retrouvent sur liste d'attente sans qu'aucune justification sur les critères de sélection retenus ne soit donnée. Cela compromet gravement leur avenir professionnel. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour résoudre des difficultés actuelles et comment une modification du processus de sélection peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20174

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5091

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)